

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

*paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville*

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO .....	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER .....	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).  
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".  
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte.      □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg  
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**  
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### - DECRETS ET ARRETE -

#### TEXTES PARTICULIERS

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Nomination..... 354

### MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

- Nomination..... 356

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### - ANNONCES -

A - Annonces légales..... 356

B - Déclaration d'associations..... 358

## **PARTIE OFFICIELLE**

### **- DECRETS ET ARRETE -**

#### **TEXTES PARTICULIERS**

#### **MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION**

##### NOMINATION

**Décret n° 2019-60 du 28 mars 2019.** Sont nommés à titre définitif pour compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 (2<sup>e</sup> trimestre 2019) :

Sur proposition du conseil de commandement

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Pour le grade de colonel de police

##### I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

###### DIRECTIONS CENTRALES

###### Commissariat

Lieutenants de police :

- **MALANDA (Edgard Brice Sosthène)**DPJ/DGP
- **NKOUKA (Charlemagne Magloire)** DRG/DGP

##### II - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

###### DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

###### Sécurité

Lieutenant-colonel de police **NGADZIE (Bienvenu)**  
DDST/KL

##### III - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION FINANCES ET EQUIPEMENT

###### STRUCTURES RATTACHEES

###### a) - Administration

Lieutenant-colonel de police **KISSA MBANI (Arsène Berenget)**  
DFO/DGAFE

###### b) - Sécurité

Lieutenant-colonel de police **NGAKOSSO (Abel Bienvenu)**  
CS/DGAFE

#### IV - INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

##### CABINET

###### Sécurité

Lieutenant-colonel de police **OVOUNDARD (Amédec Hilaire)** IGP

Pour le grade de lieutenant-colonel de police

##### I - CAB – MID CABINET

###### Police générale

Commandant de police **ANDEAKIMA (Georges)** MID

##### II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

###### A - DIRECTIONS CENTRALES Police générale

Commandant de police **AMIA (Célestin)** DSP/DGP

###### B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

###### a) - Police générale

Commandants de police **NGAFOULA (Célestin)** DDP/KL

###### b) - Commissariat

Commandants de police :

- **BANGUID (Didace Alphonse Venant)** DDP/BZV
- **ELEME (Marcelin)** DDP/KL

##### III - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

###### DIRECTIONS DEPARTEMENTALES Sécurité

Commandant de police **MBAMA (Henri Cyrille)**  
DDST/C-O

##### IV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION FINANCES ET EQUIPEMENT

###### STRUCTURES RATTACHEES

###### Administration

Commandant de police **MBOSSA (Simplice)** DFI/DGAFE

Pour le grade de commandant de police

##### CAB – MID CABINET

###### Sécurité

Capitaine de police **NDINGA (Elie Ghislain)** MID

II - DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE

A - DIRECTIONS CENTRALES  
Police générale

Capitaines de police :

- **NGUIMBI (Faustin)** DPJ/DGP
- **NSOSSO (Odilon Boris)** DSF/DGP

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES  
a) - Police générale

Capitaines de police :

- **NGALIBANI (Cyr Sosthène)** DDP/BZV
- **NGOTENE (Bienvenu Roger)** DDP/NRI
- **DITENGO (Merlin André)** DDP/BENZ

b) - Police judiciaire

Capitaine de police **MIAKANDA-BILESSI (Jules)**  
DDP/LIK

c) - Commissariat

Capitaines de police :

- **BOULINGUI (Olivier)** DDP/KL
- **SOUNGOU (Jean Flavien Rufin)** DDP/SGH

III - DIRECTION GENERALE  
DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES  
Sécurité

Capitaines de police :

- **LOUZA NTINOU (Flore Patricia)** DDST/KL
- **EBA (Roger)** - ## -

IV - DIRECTION GENERALE  
DE LA SECURITE CIVILE

A - DIRECTIONS SPECIALISEES

Sécurité

Capitaine de police **MALANDA (Laurent)** DGSC

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

Sapeurs-pompiers

Capitaine de police **BIONZOT KEGNOLOT (Ghislain)**  
DDSC/KL

V - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES  
Sécurité

Capitaines de police :

- **BISSOUEHOU BAWANDI (Prince Arnold)**  
DFI/DGAFE
- **MOUANGUIA (Antoine)** EN/DGAFE

Le ministre des finances et du budget et le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

**Arrêté n° 5484 du 28 mars 2019.** Sont nommés à titre définitif pour compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 (2<sup>e</sup> trimestre 2019) :

Sur proposition du conseil de commandement

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA DECENTRALISATION

Pour le grade de capitaine de police

I - CAB - MID

CABINET

Police générale

Lieutenants de police :

- **IBARA (Nadia Tidiane)** MID
- **ALOUNA (Clotaire)** - ## -
- **OSSERE OKO (Rony Jarell)** - ## -

II - DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE

A - GROUPEMENT

a) - Sécurité

Lieutenant de police **SAKALA (Louis Marc Ervely)** DGAP

b) - Police générale

Lieutenants de police :

- **OBIE (Basile)** G.M.P
- **MONGO (Ruth Rochène)** DGAP

B - UNITES ORGANIQUES

Police générale

Lieutenant de police **OWOMI (Roger)** UGF

C - DIRECTIONS CENTRALES

Police générale

Lieutenant de police **ONGAGNA AYOSSA (Gaetan Jérémie)** DSF/DGP

D - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

a) - Police générale

Lieutenants de police :

- **BINDOU (Jean Fernand)** DDP/BZV
- **MBAYA (Gabriel)** DDP/KL
- **OKIRA (Raoul)** DDP/NRI
- **ONDONGO (Edgard Rodrigue)** - ## -
- **OBE (Keystone Cédar)** DDP/LIK

## b) - Commissariat

Lieutenants de police :

- **DIAMBOU MFUKA (Francis)** DDP/PLT
- **OBEMBO (Jean Marie François)** DDP/CUV

III - DIRECTION GENERALE  
DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

DIRECTIONS CENTRALES

## a) - Sécurité

Lieutenants de police :

- **MOUKALA TCHOUMOUI (Jomar Hexocé)**  
DSE/DGST
- **MABONDZOT (Marc Serge)** DPE/DGST

## b) - Police générale

Lieutenant de police **OSSEMBA APINGOU (Agnes Patience)**  
DAAF/DGST

IV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES  
Sécurité

Lieutenants de police :

- **OKOUMOU (Jean Pierre)** DFO/DGAFE
- **OBAMBI (Alain Ravel)** CS/DGAFE
- **NDINGA OBA NGANONGO (Laurien)** - ## -

Pour le grade de lieutenant de police

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

A - DIRECTIONS CENTRALES  
Infanterie aéroportée

Sous-lieutenant de police **BOUAME (Guy Claver)** DSF/DGP

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES  
Police générale

Sous-lieutenants de police :

- **ZOPHANE (Adrien)** DDP/BZV
- **EBBA (Jean Claude)** - ## -
- **MFOUTOU MBENGOU (Aimé Gilbert)** - ## -
- **OBA (Pierre)** DDP/KL
- **OLANDZOBO (Sylvain)** - ## -
- **MAKOSSO MOULOUNGUI (Jean Gilbert)**  
DDP/NRI
- **BENDO (Frédéric Roger)** DDP/BENZ
- **NGOMA-KOUSMA (Delphin)** DDP/LEK

II - DIRECTION GENERALE DE LA  
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES  
Sécurité

Sous-lieutenants de police :

- **BILONGO (Simplice)** DDST/BZV
- **OKOMBI NGOKOUBA** - ## -

III - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES  
Police générale

Sous-lieutenant de police **ONDAYE MOUAGNI (Brice Confiance)** CS/DGAFE

Les directeurs généraux et l'inspecteur général de la  
police nationale sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'application du présent arrêté.

**MINISTERE DES POSTES, DES  
TELECOMMUNICATIONS ET DE  
L'ECONOMIE NUMERIQUE**

NOMINATION

**Décret n° 2019-80 du 3 avril 2019.** M.  
**GOULOUBI (Alex Francis Héliodore)** est nommé  
directeur des réseaux et services de communications  
électroniques à l'agence de régulation des postes et  
des communications électroniques.

M. **GOULOUBI (Alex Francis Héliodore)** percevra les  
indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes les dispositions  
antérieures et prend effet à compter de la date de  
prise de fonctions de M. **GOULOUBI (Alex Francis Héliodore)**.

## PARTIE NON OFFICIELLE

- **ANNONCES** -

### **A -ANNONCES LEGALES**

Etude de Maître Salomon LOUBOULA  
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville  
Immeuble « Résidence de la Plaine », 1<sup>er</sup> étage  
Place marché de la Plaine, centre-ville  
BP : 2927, Brazzaville, République du Congo  
Téléphone : (242) 06 677 89 61  
E-mail : offinotasalom@yahoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

### **KITLANO CONGO BRAZZAVILLE S.A.**

Société anonyme avec conseil d'administration  
Capital social : 50.000.000 de francs CFA  
Siège social : 1, rue Etsouali, quartier Massengo  
Route nationale n° 2, Brazzaville  
République du Congo  
RCCM : CG-BZV-01-2019-B1400006

Par acte reçu le 18 février 2019 en l'Etude de Maître  
Salomon LOUBOULA, notaire à Brazzaville, dûment

enregistré à la recette de l'enregistrement, du domaine et timbres de Talangaï à Brazzaville, le 26 février 2019, sous F°039/09 n° 052, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : société anonyme avec conseil d'administration, régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, ainsi que par les statuts.
- Dénomination sociale : La société a pour dénomination « KITLANO CONGO BRAZZAVILLE S.A. ».
- Objet : La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger : le trading, l'achat et la vente à l'export du pétrole brut, des huiles minérales ; le traitement des déchets et dérivés pétroliers en conformité avec les normes ISO 14000 ; l'affermage, l'exploitation industrielle et commerciale, la mise en valeur, soit par elle-même, soit par des tiers, de gisements pétroliers ; l'importation, l'exportation et le commerce des pétroles bruts ou distillés ; l'importation, l'exportation, le stockage, la distribution et la commercialisation du gaz domestique et autres ; l'affrètement de navires et de bateaux de navigation intérieure spéciaux pour le transport sur mer, fleuves et canaux des matières pétrolières, des huiles et de gaz ; la prospection et l'exploitation minières relatives à l'or, au diamant, au cobalt et aux substances connexes ; la réalisation de toutes activités connexes liées à l'exploitation minière ; la commercialisation desdits produits ; la distribution d'électricité et d'énergie renouvelable ; l'import-export.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Siège social : Le siège social de la société est fixé à Brazzaville, 1, Rue Etsouali, quartier Massengo, route nationale n°2, République du Congo.
- Durée : La société « Kitlano Congo Brazzaville S.A. » est constituée pour une durée de 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.
- Capital : Le capital social est fixé à 50 000 000 de FCFA, divisé en 5 000 actions de 10 000 FCFA chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement ;
- Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une déclaration

notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, notaire titulaire d'office à Brazzaville, le 18 février 2019, enregistrée à la recette de l'enregistrement, du domaine et timbres de Talangaï à Brazzaville, le 26 février 2019 sous F° 039/012 n°055, il a été constaté que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement ;

- Administration de la société : Suivant délibérations des procès-verbaux d'assemblée générale constitutive et du conseil d'administration du 18 février 2019 :
- L'Assemblée Générale Constitutive a décidé de la mise en place d'un conseil d'administration composé de cinq (5) personnes physiques premiers administrateurs de la société pour une durée de deux ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.
- La première réunion du conseil d'administration de la société Kitlano Congo Brazzaville SA a désigné Monsieur KEKANA Lesiba Timothy, de nationalité Sud-Africaine, demeurant, 6, Sibanyoni Street Atteridgeville EXT 2, Pretoria, Republic of South Africa, né à ZAF (Afrique du Sud), le 7 juin 1955, titulaire d'un passeport Sud-Africain délivré, le 17 septembre 2018 sous le n° M00269720, en qualité de président directeur général de la société, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.
- Commissaires aux comptes : aux termes de cette délibération, l'assemblée générale constitutive du 18 février 2019 a décidé de nommer pour une durée de deux (2) exercices sociaux :
- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet « KPMG », société d'expertise comptable agréée, dont le siège social est situé à Brazzaville représenté par Monsieur GAMASSA Patrick,
- et en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur GAMASSA Patrick, de nationalité congolaise, domicilié à Brazzaville.
- Dépôt légal a été entrepris le 8 mars 2019 au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville par les soins du notaire soussigné.
- Immatriculation : La Société « KITLANO CONGO BRAZZAVILLE S.A. », est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier, le 8 mars 2019 sous le numéro CG-BZV-01-2019-B14-00006.

Pour avis,

Le notaire

**PHOENIX**

Ambition sans limites  
Sarlu

RCCM : CG-BZV/01/2019/B13/00016

NIU : M20190000238142

05 724 80 55 / 06 505 74 46

## CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

« **PHOENIX** »

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital social de 500 000 FCFA

93, avenue de l'Indépendance

Centre-ville, B.P. : 14 734

www.phoenix.cg /sales@phoenix.cg

Brazzaville, République du Congo

RCCM : CG-BZV/01/2019/B13/00046

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brazzaville du 4 mars 2019, enregistré le 05 mars de la même année sous le folio 042/12 n° 0667 à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de la Plaine, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : PHOENIX.
- Objet social : la société a pour objet, directement ou indirectement, au Congo et à l'étranger :
  - la mise en œuvre, la gestion et l'exploitation de solutions numériques et digitales au grand public et/ou aux professionnels (Mobile Banking, Solutions de paiement en ligne, applicatifs métiers, Marketing digital...);
  - la formation, le conseil en management et en développement commercial de produits et services de technologies ;
  - la mise en œuvre des solutions de gestion de la relation client ;
  - la réalisation d'événements (salons, conférences, séminaires...) à travers le design et la décoration.

Et, généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.
- Siège social : 93, avenue de l'Indépendance, centre-ville, Brazzaville.
- Capital social : cinq cent mille (500 000) FCFA.
- Gérante : Madame NTSONKINO Kellia Iris Bonni
- Immatriculation : La Sarlu PHOENIX a été

immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV/01/2019-B13-00046 du 8 mars 2019.

Pour avis,

L'associée gérante

## B - DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2019

**Récépissé n° 074 du 18 mars 2019.**

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**UNISPORT FOOTBALL VETERANS**", en sigle "**U.F.V**". Association à caractère *socio-sportif*. *Objet* : assurer le maintien physique des membres ; promouvoir une vie fraternelle et épanouissante au sein de l'équipe de football vétérans ; raffermir les liens de solidarité, d'entraide et d'assistance entre les membres. *Siège social* : 1932, rue N'kô, quartier Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moungali, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 29 janvier 2019.

**Récépissé n° 077 du 18 mars 2019.**

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**LA SAPIENZA**". Association à caractère *socio-éducatif et culturel*. *Objet* : œuvrer pour l'apprentissage de la langue italienne ; promouvoir la culture italienne. *Siège social* : 11, rue Alexandry, arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 11 février 2019.

**Récépissé n° 107 du 29 mars 2019.**

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**SOCIETE DU CONGO - BRAZZAVILLE D'OPHTALMOLOGIE**", en sigle "**SO.CO.B.O**". Association à caractère *scientifique*. *Objet* : promouvoir la formation continue et la recherche en ophtalmologie ; étudier toutes les questions ayant trait à l'appareil visuel et aux maladies des yeux ; améliorer les soins de santé oculaire des populations ; entretenir la bonne collaboration avec tous les partenaires œuvrant pour la promotion de la santé oculaire au Congo. *Siège social* : service d'ophtalmologie du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 7 mars 2019.

**Récépissé n° 108 du 29 mars 2019.**

Déclaration à la préfecture du département

de Brazzaville de l'association dénommée : **"ASSOCIATION SOCIO-ECONOMIQUE AIDE-MOI"**, en sigle **"A.S.E.A.M"**. Association à caractère *socio-économique*. *Objet* : apporter un soutien total aux démunis, orphelins et personnes vivant avec handicap visant la protection et l'amélioration des conditions de vie des populations en matière de santé, d'éducation et de formation professionnelle ; initier des programmes et projets de développement socio-économique pour le bien-être des orphelins, des veuves, des autochtones ainsi que les personnes à mobilité réduite ; mener les activités génératrices de revenu afin d'aider les personnes vulnérables. *Siège social* : 25, rue Sembé, arrondissement 6 Talangäi, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 25 mars 2019.

Année 2017

**Récépissé n° 194 du 20 juillet 2017.**  
Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : **"DYNAMIQUE DES ANCIENS DE TELE-CONGO"**, en sigle **"D.A.T.C"**. Association à caractère *socioprofessionnel*. *Objet* : promouvoir la solidarité et l'entraide entre les anciens de Télé-Congo et de Télédiffusion du Congo à la retraite et en activité ; œuvrer pour l'encadrement professionnel des jeunes dans l'audiovisuel ; proposer des prestations de services dans différents domaines de l'audiovisuel. *Siège social* : dans l'ancien site de Télé-Congo, avenue de l'Auberge Gasgogne, quartier Moukoundzi Ngouaka, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 12 mai 2017.

Imprimé dans les ateliers  
de l'imprimerie du Journal officiel  
B.P.: 2087 Brazzaville